

Prix Charles Grupper 2011

2 Prix
d'une valeur totale
de **13 000 €**
offerts par
LEO Pharma



COMITÉ SCIENTIFIQUE

Pr. François AUBIN
Besançon

Pr. Béatrice CRICKX
Paris

Pr. Michel D'INCAN
Clermont-Ferrand

Pr. Pierre WOLKENSTEIN
Créteil

Pr. Celeste LEBBE
Paris

Pr. Marie-Thérèse LECCIA
Grenoble

CANDIDATURES

Les prix sont ouverts à toute candidature, sous réserve que les travaux présentés soient en rapport avec le sujet défini ci-après et soient réalisés en France ou dans un pays francophone.

Sont définis comme pays francophones, les pays dont les facultés de médecine appartiennent à une conférence des doyens francophones.

Ces prix sont destinés à récompenser :

- soit un travail individuel,
- soit un travail d'équipe.

INSCRIPTION

L'inscription des candidatures auprès de LEO Pharma est obligatoire. Elle est acquise par la confirmation qui sera adressée aux candidats.

La limite des inscriptions est fixée au 30 juin de chaque année.

Le dossier d'inscription doit être rédigé en français et accompagné de la publication éventuelle.

Les textes parvenus après cette date (tampon de la poste faisant foi) seront retournés à leurs auteurs, sans être examinés.

Le secrétariat du Comité se réserve le droit de refuser l'admission à concourir à des candidats ne répondant pas aux critères définis.

DOSSIER

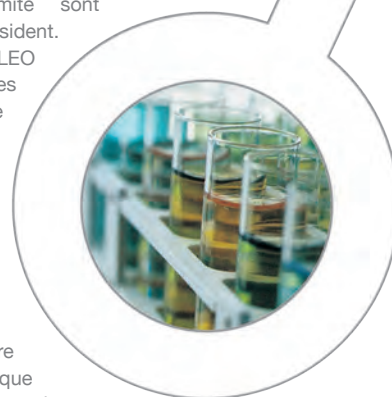
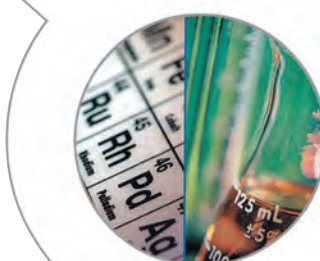
Les travaux soumis au Jury devront être communiqués, en huit exemplaires, sur un formulaire délivré sur demande par le secrétariat du Comité.

Ces prix sont destinés à récompenser un article accepté ou publié lors de l'année en cours ou lors de l'année calendaire pleine précédente et signé en premier par le demandeur, jeune clinicien ou chercheur de moins de 45 ans, dans le domaine de la dermatologie, en recherche fondamentale et en recherche clinique.

Le jury se réserve la possibilité, fonction de la qualité des dossiers présentés, de donner les deux prix en recherche fondamentale ou en recherche clinique.

ATTRIBUTION

1. Chaque dossier sera soumis pour étude aux sept membres du Comité Scientifique.
2. Lors de sa réunion délibératoire, le Comité Scientifique désigne le lauréat de chacun des prix à la majorité des deux tiers pour les deux premiers tours. Le troisième tour se fera à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante. Les décisions sont souveraines. La réunion ne peut se tenir que si les six membres du Comité Scientifique sont présents ou représentés (**une seule procuration par personne**).
3. Les réunions du Comité sont décidées par le Président. Un représentant de LEO Pharma assiste à toutes les réunions en tant que secrétaire.
4. Un procès-verbal des délibérations et des résolutions est dressé par le Comité. Ce procès-verbal est envoyé aux membres du Comité.
5. LEO Pharma assure le secrétariat, ainsi que l'assistance administrative du Comité et les frais s'y rattachant.



Les travaux doivent être adressés, sous pli recommandé, avec accusé de réception au :

Secrétariat du "Prix Charles GRUPPER"
Madame Anne-Laurence SABATINI
LEO Pharma
2, rue René Caudron
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : 01 30 14 40 00 - Fax : 01 34 60 47 90

